

32-2026

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de Florentin,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2131-1, L2131-2 deuxième, L 2212-1, L 2212-2 et L213-1 à L 2213-5,

Vu le code de la route, article R 411-8,

Vu la demande de l'entreprise **ENSIO, 7 Chemin des Silos 31100 TOULOUSE**, en date du 3 juillet 2026, qui sollicite un arrêté de voirie en raison d'une implantation de 2 poteaux bois télécom sur accotement et tirage de câble au lieu-dit « **Chemin de Barbarieu- 81150 FLORENTIN** »,

CONSIDERANT que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux, à savoir du lundi 3 août 2026 et ce pour 90 jours calendaires.

A R R E T E

Article 1 :

L'entreprise **ENSIO** mettra en place une circulation alternée manuellement avec une interdiction de stationner et dépasser pour les véhicules légers et poids lourds.

Article 2 :

L'entreprise est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire concernant la sécurité sur le chantier ; ainsi que les panneaux indiquant la zone de travaux afin d'assurer la sécurité des usagers et celle du personnel de chantier.

L'entreprise **ENSIO** est chargée de remettre la voie en état.

Article 3 :

Le maire de la commune de Florentin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise **ENSIO**
- La gendarmerie
- Le SDIS

Fait à FLORENTIN, le 15/07/2026

Le Maire, Jean-Luc AURIOL



Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois suivant sa notification dans les conditions suivantes :

- recours gracieux auprès du maire (adresse postale de la mairie)

recours contentieux auprès du Tribunal Administratif – 68 rue Raymond IV – 31068 Toulouse cedex